



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Claude Alain, Jean Audet, Luc Bard, André Cadieux, Alain d'Entremont, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Marc Pageau, Marc Phaneuf et Gilles Sabourin.

**CP20140401-P1**

### **BUREAU DES GRANDS PROJETS**

**9 h 30** – Monsieur André Lambert, accompagné de messieurs André Cadieux et Marc Pageau, présente le Bureau des grands projets.

Dans un premier temps, la notion de grands projets est élaborée :

#### 1. Impact sociopolitique

- Le projet peut générer des positions très marquées auprès des parties prenantes impliquées, pouvant complexifier ou mettre en péril la réalisation du projet;
- Les retombées du projet concernant le centre-ville et l'ensemble de la collectivité;
- Le projet participe au rayonnement de la Ville, que ce soit sur le plan provincial, fédéral ou international;
- Le projet implique de grands joueurs externes à la Ville (gouvernements, partenaires institutionnels, etc.).

#### 2. Impact financier

- Les subventions et les sources de financement externes représentent une portion substantielle du projet;
- Les investissements municipaux nets sont supérieurs à 10 000 000 \$ et/ou génèrent des dépenses additionnelles récurrentes importantes aux budgets de fonctionnement existants;
- Le projet génère des retombées économiques importantes.

#### 3. Impact de calendrier

- Le projet doit respecter des jalons imposés par une tierce partie;
- L'éventuelle subvention dont bénéficie le projet est limitée dans le temps;
- Le calendrier du projet présente peu de marge de manœuvre;
- La durée du projet est d'au moins 4 ans.

#### 4. Impact technique ou de gestion du territoire

- Le projet participe à la mise en œuvre directe du plan stratégique;
- Le projet présente des innovations par rapport aux standards de la Ville;
- Le projet présente une complexité technique importante;
- Le projet a un impact structurant ou agit comme effet de levier.

## 5. Impact d'organisation

- Le projet présente un caractère pluridisciplinaire qui nécessite la coordination de plusieurs intervenants internes et/ou externes à la Ville (directions, promoteurs privés, ministères, etc.);
- La gestion du projet de la Ville dépend de partenaires externes à la Ville (organisations paragouvernementales, ministères, etc.) et/ou génère la négociation d'ententes avec ces tierces parties;
- Le projet présente une complexité associée à la multiplicité des enjeux (risques et opportunités);
- Le projet présente plusieurs enjeux stratégiques pour la Ville.

Dans un deuxième temps, les bénéficiaires d'un bureau des grands projets sont soumis aux membres du conseil. Un projet d'organigramme pour ce bureau est proposé. Les coûts estimés à 357 000 \$ pour la mise en place de ce bureau, de même que les sources de financement sont également présentés.

**Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège.**

## RECOMMANDATIONS

### CP-DG-2014-001

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme concerné afin de créer le « Bureau des grands projets » et le Service des finances est autorisé à puiser les fonds au budget d'opération pour un montant annuel de 357 000 \$.

### CP-DG-2014-002

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme concerné et le Service des finances est autorisé à puiser les fonds au budget de projet concerné afin de créer l'équipe de projet « Usine d'épuration et postes de pompage » pour un montant annuel de 540 000 \$ sur une période de 5 ans.

### CP-DG-2014-003

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme concerné et le Service des finances est autorisé à puiser les fonds au budget de projet concerné afin d'ajouter un poste de coordonnateur dans l'équipe de projet « Centre multifonctionnel » pour un montant annuel de 116 000 \$ sur une période de 3 ans et créer un poste permanent de soutien administratif.

### CP-DG-2014-004

La Direction générale adjointe, Gestion du territoire est mandatée de présenter une mise à jour des grands projets sur une base trimestrielle.

Les recommandations **CP-DG-2014-001**, **CP-DG-2014-002**, **CP-DG-2014-003** et **CP-DG-2014-004** sont acceptées à l'unanimité.

**Fin du comité plénier public à 11 h 20.**